VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District—Division A. No 82,720.

Don Fred Watts vs Frederick Joseph Trateur et als.

EN vertu d'un jugement et ordre de l Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Don Fred Watts vs Frederick Joseph Trateur et als, rendu et lu en Cour ouverte le 21 juin 1907 et signé en Cour ouverte le 27 juin 1907 et adressé à J. L. Onorato, encanteur jurant de vendre à l'enchère publique le MARDI, 13 août 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi les propriétés foncières comme suit:

1° Deux certaines portions de terre situées dans le Troisième District de cette ville dans le faubourg Clouet désignées sur un plan par Edgar P. fils, daté le 17 janvier 1907 comme les lots A et B de l'îlot, vieux No 22 (maintenant 604) borné par les rues Clouet, St Jean-Baptiste (maintenant Robertson), Louis et Grod (maintenant Villeré). Le lot A faisant face à la rue Clouet à une distance de 180 pieds de la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le tout mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B se faisant face à ancune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson; de là sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson et mesurant cent dix-sept pieds huit pouces à l'imprimé; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cinquante pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point commencement comme il est désigné sur ledit plan.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet désigné sur un plan par Edgar Pilié daté le 17 janvier 1907, comme lot A, dans l'îlot vieux numéro 27 (maintenant 596) borné par les rues Clouet, St Ayide (maintenant Claiborne) Louisa et St Jean Baptiste, (maintenant Robertson). Ladite propriété commençant à un point à la rue Clouet cent cinquante pieds de la ligne de la propriété au coin des rue Clouet et Robertson, de là dix pieds de face à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante et un pieds deux pouces et cinq lignes, vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds six pouces vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Robertson, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur ladite ligne de propriété, huit pieds six pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente huit pieds six pouces vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent soixante dix pieds huit pouces à la ligne de la propriété de la rue Robertson de là sur la ligne de la propriété de la rue Robertson, huit pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quarante pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le tout mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B se faisant face à aucune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson; de là sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson et mesurant cent dix-sept pieds huit pouces à l'imprimé; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cinquante pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point commencement comme il est désigné sur ledit plan.

3° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet désigné sur un plan par Edgar Pilié daté le 17 janvier 1907, comme lot A, dans l'îlot vieux numéro 27 (maintenant 596) borné par les rues Clouet, St Ayide (maintenant Claiborne) Louisa et St Jean Baptiste, (maintenant Robertson). Ladite propriété commençant à un point à la rue Clouet cent cinquante pieds de la ligne de la propriété au coin des rue Clouet et Robertson, de là dix pieds de face à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante et un pieds deux pouces et cinq lignes, vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds six pouces vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Robertson, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur ladite ligne de propriété, huit pieds six pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente huit pieds six pouces vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent soixante dix pieds huit pouces à la ligne de la propriété de la rue Robertson de là sur la ligne de la propriété de la rue Robertson, huit pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quarante pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le tout mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B se faisant face à aucune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson; de là sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson et mesurant cent dix-sept pieds huit pouces à l'imprimé; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cinquante pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point commencement comme il est désigné sur ledit plan.

4° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le quinzième jour de janvier 1907 par les numéros huit, neuf, dix onze, dix sept et dix huit, l'îlot vieux numéro 26 (maintenant 788) borné par les rues Clouet, Robertson (maintenant Roman), Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Roman cent soixante quinze pieds de l'encoignure des rues Louisa et Roman, delà la ligne de propriété de la rue Roman, trente sept pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet deux cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Derbigny, de là sur une ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Roman, de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, deux cent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa, de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa cent trente et un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Roman, de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, cent quinze pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente huit pieds six pouces vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent soixante dix pieds huit pouces à la ligne de la propriété de la rue Robertson de là sur la ligne de propriété de la rue Robertson, huit pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quarante pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le tout mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B se faisant face à aucune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson; de là sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson et mesurant cent dix-sept pieds huit pouces à l'imprimé; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cinquante pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point commencement comme il est désigné sur ledit plan.

5° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le 17 janvier 1907 par les numéros huit, neuf, dix onze, dix sept et dix huit, l'îlot vieux numéro 26 (maintenant 788) borné par les rues Clouet, Robertson (maintenant Roman), Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Roman cent soixante quinze pieds de l'encoignure des rues Louisa et Roman, delà la ligne de propriété de la rue Roman, trente sept pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet deux cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Derbigny, de là sur une ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Roman, de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, deux cent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa, de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa cent trente et un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Roman, de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, cent quinze pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur ladite ligne de propriété, huit pieds six pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente huit pieds six pouces vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent soixante dix pieds huit pouces à la ligne de la propriété de la rue Robertson de là sur la ligne de propriété de la rue Robertson, huit pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quarante pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le tout mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B se faisant face à aucune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson; de là sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson et mesurant cent dix-sept pieds huit pouces à l'imprimé; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cinquante pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point commencement comme il est désigné sur ledit plan.

6° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le quinzième jour de janvier 1907 par les numéros huit, neuf, dix onze, dix sept et dix huit, l'îlot vieux numéro 26 (maintenant 788) borné par les rues Clouet, Robertson (maintenant Roman), Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Roman cent soixante quinze pieds de l'encoignure des rues Louisa et Roman, delà la ligne de propriété de la rue Roman, trente sept pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet deux cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Derbigny, de là sur une ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Roman, de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, deux cent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa, de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa cent trente et un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Roman, de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, cent quinze pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur ladite ligne de propriété, huit pieds six pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente huit pieds six pouces vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent soixante dix pieds huit pouces à la ligne de la propriété de la rue Robertson de là sur la ligne de propriété de la rue Robertson, huit pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quarante pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le tout mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B se faisant face à aucune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson; de là sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson et mesurant cent dix-sept pieds huit pouces à l'imprimé; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cinquante pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point commencement comme il est désigné sur ledit plan.

7° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié daté le 15 janvier 1907 par les numéros neuf et dix dans l'îlot No 61 (maintenant 1311) borné par les rues Féliciana Vertu (maintenant Rochebleve), Magistrat (maintenant Dorgenois) et Clouet. Les dits lots sont comptés et mesurant comme suit: commençant à un point à la rue Féliciana, cinquante sept pieds cinq pouces et sept trois lignes de l'encoignure des rues Tonti et Clouet; de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, soixante quinze pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Claiborne; de là sept pieds sur ladite ligne de la propriété vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Derbigny, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne deux sent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa cent vingt pieds de l'encoignure des rues Louisa et Ste borne, de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa cent deux pieds deux pouces et cinq lignes de la sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Derbigny, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, quatre vingt dix pieds vers la rue Derbigny, de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, quatre vingt dix pieds, vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Derbigny, le point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

4° Six certains lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié voyer, le quinzième jour de janvier 1907 par les numéros huit, neuf, dix onze, dix sept et dix huit, l'îlot vieux numéro 26 (maintenant 788) borné par les rues Clouet, St Ayide (maintenant Roman), Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Clouet cent cinquante pieds de la ligne de la propriété au coin des rue Clouet et Robertson, de là dix pieds de face à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante et un pieds deux pouces et cinq lignes, vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds six pouces vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Robertson, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur ladite ligne de propriété, huit pieds six pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente huit pieds six pouces vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent soixante dix pieds huit pouces à la ligne de la propriété de la rue Robertson de là sur la ligne de propriété de la rue Robertson, huit pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quarante pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le tout mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B se faisant face à aucune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson; de là sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson et mesurant cent dix-sept pieds huit pouces à l'imprimé; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cinquante pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point commencement comme il est désigné sur ledit plan.

J. L. Onorato.

rue Tonti à une distance de cent soixante quinze pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de cent vingt pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cinquante neuf pieds quatre pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, quarante neuf pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Miro cent dix neuf pieds quatre pouces vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante pieds vers la rue Tonti, de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, deux cent trente cinq pieds dix pouces et cinq lignes à la ligne de la propriété de la rue Miro; de là au long de la dite ligne de la propriété sept pieds vers la rue Louisa, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds vers la rue Louisa, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, soixante pieds vers la rue Miro, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Miro, cent quatre vingt pieds au point du commencement comme il est désigné sur le dit plan.

6° Vingt lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désignés sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907, par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze treize, quatorze, quinze, seize dix sept, dix huit, dix neuf et vingt dans l'îlet 59 (maintenant No 1226) borné par les rues Louisa Vertu (maintenant Rochebleve), Force (maintenant Tonti) et Clouet, lesdits lots sont contigus et comprenant la façade en plein dédit îlet à la rue Clouet et elle mesure trente cent quarante et un pieds, deux pouces et cinq lignes et ayant une façade de deux cent trente cinq pieds huit pouces et cinq lignes sur chaque côté des rues Tonti et Rochebleve, la quatrième borne étant une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de deux cent trente cinq pieds huit pouces, huit lignes de cette rue, comme il est désigné sur ledit plan.

7° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié daté le 15 janvier 1907 par les numéros neuf et dix dans l'îlet No 61 (maintenant 1311) borné par les rues Féliciana Vertu (maintenant Rochebleve), Magistrat (maintenant Dorgenois) et Clouet. Les dits lots sont comptés et mesurant comme suit: commençant à un point à la rue Féliciana, cinquante sept pieds cinq pouces et sept trois lignes de l'encoignure des rues Tonti et Clouet; de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, soixante quinze pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Claiborne; de là sept pieds sur ladite ligne de la propriété vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Derbigny, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne deux sent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa cent vingt pieds de l'encoignure des rues Louisa et Ste borne, de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa cent deux pieds deux pouces et cinq lignes de la sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Derbigny, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, quatre vingt dix pieds vers la rue Derbigny, de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, quatre vingt dix pieds, vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Derbigny, le point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

4° Six certains lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié voyer, le quinzième jour de janvier 1907 par les numéros huit, neuf, dix onze, dix sept et dix huit, l'îlet vieux numéro 26 (maintenant 788) borné par les rues Clouet, Robertson (maintenant Roman), Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Clouet cent cinquante pieds de la ligne de la propriété au coin des rue Clouet et Robertson, de là dix pieds de face à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante et un pieds deux pouces et cinq lignes, vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds six pouces vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Robertson, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur ladite ligne de propriété, huit pieds six pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente huit pieds six pouces vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent soixante dix pieds huit pouces à la ligne de la propriété de la rue Robertson de là sur la ligne de propriété de la rue Robertson, huit pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quarante pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le tout mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B se faisant face à aucune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson; de là sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson et mesurant cent dix-sept pieds huit pouces à l'imprimé; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cinquante pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point commencement comme il est désigné sur ledit plan.

5° Dix certains lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié voyer, le quinzième jour de janvier 1907 par les numéros huit, neuf, dix onze, dix sept et dix huit, l'îlet vieux numéro 26 (maintenant 788) borné par les rues Clouet, St Ayide (maintenant Roman), Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Clouet cent cinquante pieds de la ligne de la propriété au coin des rue Clouet et Robertson, de là dix pieds de face à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante et un pieds deux pouces et cinq lignes, vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds six pouces vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Robertson, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur ladite ligne de propriété, huit pieds six pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente huit pieds six pouces vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent soixante dix pieds huit pouces à la ligne de la propriété de la rue Robertson de là sur la ligne de propriété de la rue Robertson, huit pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quarante pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le tout mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B se faisant face à aucune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson; de là sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson et mesurant cent dix-sept pieds huit pouces à l'imprimé; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cinquante pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point commencement comme il est désigné sur ledit plan.

6° Vingt lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désignés sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907, par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze treize, quatorze, quinze, seize dix sept, dix huit, dix neuf et vingt dans l'îlet 59 (maintenant No 1226) borné par les rues Louisa Vertu (maintenant Rochebleve), Force (maintenant Tonti) et Clouet, lesdits lots sont contigus et comprenant la façade en plein dédit îlet à la rue Clouet et elle mesure trente cent quarante et un pieds, deux pouces et cinq lignes et ayant une façade de deux cent trente cinq pieds huit pouces et cinq lignes sur chaque côté des rues Tonti et Rochebleve, la quatrième borne étant une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de deux cent trente cinq pieds huit pouces, huit lignes de cette rue, comme il est désigné sur ledit plan.

7° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié daté le 15 janvier 1907 par les numéros neuf et dix dans l'îlet No 61 (maintenant 1311) borné par les rues Féliciana Vertu (maintenant Rochebleve), Magistrat (maintenant Dorgenois) et Clouet. Les dits lots sont comptés et mesurant comme suit: commençant à un point à la rue Féliciana, cinquante sept pieds cinq pouces et sept trois lignes de l'encoignure des rues Tonti et Clouet; de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, soixante quinze pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Claiborne; de là sept pieds sur ladite ligne de la propriété vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Derbigny, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne deux sent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa cent vingt pieds de l'encoignure des rues Louisa et Ste borne, de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa cent deux pieds deux pouces et cinq lignes de la sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Derbigny, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, quatre vingt dix pieds vers la rue Derbigny, de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, quatre vingt dix pieds, vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Derbigny, le point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

4° Six certains lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié voyer, le quinzième jour de janvier 1907 par les numéros huit, neuf, dix onze, dix sept et dix huit, l'îlet vieux numéro 26 (maintenant 788) borné par les rues Clouet, St Ayide (maintenant Roman), Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Roman cent soixante quinze pieds de l'encoignure des rues Louisa et Roman, delà la ligne de propriété de la rue Roman, trente sept pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet deux cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Derbigny, de là sur une ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Roman, de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, deux cent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa, de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa cent trente et un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Roman, de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, cent quinze pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur ladite ligne de propriété, huit pieds six pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente huit pieds six pouces vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent soixante dix pieds huit pouces à la ligne de la propriété de la rue Robertson de là sur la ligne de propriété de la rue Robertson, huit pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quarante pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le tout mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B se faisant face à aucune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson; de là sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson et mesurant cent dix-sept pieds huit pouces à l'imprimé; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cinquante pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point commencement comme il est désigné sur ledit plan.

J. L. Onorato.

noie) et Féliciana, et courant à travers de l'îlet à la ligne de la propriété de la rue Clouet, auxquelles rues elle est l'intersection à un point cinquante trois pieds et trois lignes de l'encoignure de la rue Dorgenois, de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, quarante neuf pieds deux pouces et deux lignes vers la rue Rochebleve; de là à travers de l'île: à la ligne de la propri